CRIANTES ANOMALIES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La mort, « qui vient comme un voleur », s'entoure parfois de circonstances de nature à en accroître l'horreur encore. Que penser de la fin singulièrement émouvante du roi Frédéric VIII de Danemark ? Il faudrait la plume d'un Bossuet pour dire par quelles visées impénétrables la Providence laisse mourir un roi seul, sur le quai d'un port, tombant inconnu dans le va et vient de la foule ; fouillé et trouvé sans papiers d'identité, le corps dut être transporté à l'hôpital maritime, comme celui d'un chemineau quelconque mort subitement sur la voie publique.

Plus dramatique encore est la fin de Charles le Téméraire, dont la cour avait été particulièrement brillante. Ce prince a été tué devant Nancy en 1477, dans un combat contre René II, duc de Lorraine, qu'il avait dépossédé. On retrouva le cadavre du duc de Bourgogne le surlendemain de la bataille seulement, dans la vase glacée d'un ruisseau qui forme l'étang de Saint-Jean, nu, criblé de blessures et à demi-dévoré par les loups.

Plus près de nous, la mort affreuse de Dumont d'Urville qui périt dans l'accident de chemin de fer du 8 mai 1842. Dans l'amoncellement des débris du train, on ne retrouva de l'amiral et des siens qu'une montre, une croix, un corps tordu autour d'un autre corps défiguré, et un torse d'enfant. La mort avait réuni ces trois êtres que la destinée avait si souvent séparés, et le marin, après avoir accompli de si périlleuses et si lointaines expéditions, terminait sa vie dans un court voyage de Versailles à Paris, victime du feu.

Et voici ce que l'on raconte à propos de la cervelle du prince de Talleyrand, siège d'un génie que ne contestaient point les plus acharnés de ses ennemis :

« Des médecins sont venus et ont embaumé le cadavre. Pour cela, à la manière des Egyptiens, ils ont retiré les entrailles du ventre et le cerveau du crâne. La chose faite, après avoir transformé le prince de Talleyrand en momie et cloué cette momie dans une bière tapissée de satin blanc, ils se sont retirés, laissant sur une table la cervelle, cette cervelle qui avait pensé tant de choses, inspiré tant d'hommes, construit tant d'édifices, conduit deux révolutions, trompé vingt rois, contenu le monde. Les médecins partis, un valet est entré ; il a vu ce qu'ils avaient laissé...

« — Tiens, ils ont oublié cela ! Qu'en faire ?

« Il s'est souvenu qu'il y avait un égout dans la rue, il y est allé et a jeté le cerveau dans l'égout.

« Finis rerum ».

Par analogie, on peut faire le rapprochement suivant en relatant la mort atroce du grand Curie, survenue en avril 1906. Le malheureux savant, traversant la rue Dauphine en face du Pont Neuf, a été renversé par un camion dont une roue lui a broyé le crâne.

Quant à Mme Curie, ironie cruelle de la destinée, ces rayons « radioactifs » qu'elle découvrit avec son mari, ce radium qui sauve tous les jours tant de malades, c'est lui qui l'a tuée. La moëlle de ses os était altérée par une longue accumulation de rayonnement.

Dans un ordre d'idées différent, mais moins qu'il ne peut sembler au premier abord, il convient de faire mention ici du contraste saisissant que présentait le « Titanic » avant et après son naufrage.

Le paquebot géant anglais, effectuant sa première traversée transatlantique avec 2.200 passagers à bord, se perdit au cours de la nuit du 14 au 15 avril 1912, dans les parages de Terre-Neuve, par suite d'une collision avec un iceberg. Ce fut la plus terrible catastrophe maritime de l'histoire : le nombre des victimes atteignit, en effet, 1.503.

Que restait-il, quatre heures après l'abordage, de ce majestueux navire, de son luxe, de ses lumières, du monde joyeux qu'il abritait ? Rien, sa lamentable épave, avec des centaines de cadavres, gisait au fond des mers.

Dans le monde des théâtres, mentionnons le cas de Max Linder, le grand comique et célèbre acteur de cinéma qui, las d'avoir fait rire les foules pendant 15 ans, se suicide avec sa femme dans un accès de neurasthénie.

La vedette des films muets, Marie Prévost, qui fut l'une des stars les plus en vue de Hollywood, est morte il n'y a pas longtemps dans la misère, n'ayant plus que son chien comme compagnon.

La vie de Sarah Bernhardt, terrible gaspilleuse, ne fut qu'un long combat pour un argent qui semblait la fuir. Comme beaucoup d'acteurs, même célèbres et touchant des cachets fabuleux, elle n'était pas riche ; ils sont des dizaines, qui ne font pas mystère de dépenser tout ce qu'ils gagnent et parfois davantage.

Faut-il rappeler la fin lamentable de ce pauvre Jack Pickford ainsi que la déchéance de Lou Tellegen, le jeune partenaire de Sarah Bernhardt, celui dont la réputation égala celle de Rudolf Valentino ? Cette mort illustre de façon saisissante ce que peut être le destin de ces héros et de ces héroïnes de l'écran qui, après avoir connu toutes les joies, tous les triomphes, disparaissent dans l'oubli, sinon dans la misère.

Terminons en signalant une anomalie de catégorie différente : Guillaume II, le promoteur de la grande guerre, responsable de toutes les calamités qui se sont abattues sur l'Europe, mène depuis bientôt vingt ans la vie la plus tranquille du monde, non sans avoir mis préalablement à l'abri une fortune colossale.

Et, puisque nous voilà au chapitre de la guerre, disons qu'à l'époque de l'armistice, chacun était en droit d'admettre qu'un pareil choc, avec son cortège de ruines et de victimes, rappellerait une bonne fois les peuples à la raison. Chacun pensait aussi qu'il se trouverait, après ce cataclysme et dans tous les camps, des pacifistes ardents, des hommes d'Etat de bonne volonté, pour découvrir un « modus vivendi », permettant enfin aux hommes de vivre en frères. Il n'en a pas été ainsi, loin de là ; les grandes nations se voient aujourd'hui contraintes, plus que jamais, à dépenser le plus clair de leurs ressources pour accroître leurs armements, à une cadence effrénée. Et c'est par dizaines de milliards que ces dépenses se poursuivent. Cet argent n'aurait-il pas suffi à ramener définitivement l'âge d'or sur la planète ? Il serait à souhaiter qu'un proche avenir nous réservât la bonne surprise, anomalie ironique entre toutes, dirons-nous — pour rester dans le cadre de cette étude — de voir les milliards ainsi dépensés ne servir jamais à rien : puisse-t-on s'apercevoir que les nations formidablement armées n'ont eu en somme qu'un seul souci, celui de mettre en pratique la maxime de Lyautey l'Africain : « Montrer sa force pour ne pas être obligé de s'en servir ». A ce prix-là, et à lui seul, la civilisation peut espérer survivre à la période terriblement troublée que nous traversons.

LES ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le calme d'hier s'est accentué aujourd'hui et est devenu la note dominante. La presse consacre une place importante au commentaire des indices d'apaisement internationaux

Un plan de retrait des combattants étrangers a été soumis aux divers gouvernements

Londres, 2. — Répondant cet après-midi aux interpellations de plusieurs députés, M. EDEN a déclaré à l'heure des questions à la Chambre des Communes que le Sous-comité d'experts du Comité de non-intervention à élaboré un plan de retrait des combattants étrangers en Espagne. Ce plan a été soumis aux divers gouvernements participant aux travaux du Comité et pour sa part le gouvernement britannique l'a étudié très attentivement et communiquera très prochainement ses conclusions au comité. Le ministre des Affaires étrangères a ajouté qu'il examinerait l'opportunité de rendre public son rapport sans cependant vouloir s'engager.

Les protestations de Valence contre le bombardement d'Alméria

Valence, 2. — Le gouvernement s'est réuni en Conseil hier après-midi, de 17 à 20 h. 30 pour examiner la situation internationale.

A l'issue de la réunion, M. Jesus Hernandez, ministre de l'Instruction publique, secrétaire du Conseil, a déclaré qu'une note serait envoyée au Comité de non-intervention pour protester contre le bombardement d'Alméria par l'escadre allemande

Démenti à propos de départs de croiseurs allemands pour les eaux espagnoles

Berlin, 2. — Les milieux allemands compétents démentent le départ des croiseurs « Admiral Graf Spee » et « Nurnberg » pour les eaux espagnoles. Ils déclarent que le départ d'unités importantes a toujours été signalé par des communiqués.

Cependant le « D.N.B. » communique: Les sous-marins U 28, U 33 et 4 35 sont partis hier dans les eaux espagnoles.

L'amiral-général Raeder félicite l'équipage du « Deutschland »

Berlin, 2 — Un ordre du jour de l'amiral-général Raeder, commandant en chef de la Marine allemande félicite l'équipage du « Deutschland » pour son attitude à l'occasion du bombardement dont le cuirassé a été l'objet.

L'amiral Raeder a répondu affirmativement à la demande qui lui a été adressée par l'équipage du « Deutschland » de ne pas rappeler le cuirassé en Allemagne pour procéder aux réparations nécessaires, avant qu'il ait terminé sa période de présence dans les eaux espagnoles.

Manifestation communiste devant l'ambassade d'Allemagne à Loudres

Londres, 2. — Une démonstration s'est déroulée, la nuit dernière, devant l'ambassade d'Allemagne. Environ 2.000 hommes et femmes qui avaient précédemment pris part à une manifestation organisée par le Parti communiste à Hyde-Park, se sont dirigés vers Carlton-House-Terrace où ils ont remis une résolution protestant contre le bombardement d'Alméria.

Les manifestants sont ensuite restés pendant près d'une demi-heure devant l'ambassade, criant : « Empêchez Hitler de faire la guerre aux enfants ».

La police a dû finalement intervenir pour disperser les manifestants.

ATTAQUES gouvernementales au Nord de Madrid

Avila, 2. — (D'un des envoyés spéciaux d'Havas) : Le commandement des gouvernementaux semble vouloir etendre son front d'attaque au Nord de Madrid, les miliciens ont opéré hier dans les secteurs de Robledo de Chavela et d'Alte Léon. Sur ce dernier point, les gouvernementaux essayent de rompre le front nationaliste.

Il y eut de nombreuses attaques des brigades intenationales appuyée par un bombardement intense. Les troupes du général Franco contre-attaquèrent ; les miliciens subirent de lourdes pertes. Les nationalistes s'emparèrent de deux canons qu'ils retournèrent dans le secteur de Pénagrande. Dans le secteur de Robledo, les attaques gouvernementales laissèrent sur le terrain 75 morts. Les nationaux n'eurent que 4 blessés légers. A 8 h., tout était terminé, les gouvernementaux avaient du regagner leurs bases de départ

La destruction d'Amorebieta

Amorebieta, 2. — (D'un des envoyés spéciaux de l'agence Havas). La ville d'Amorebieta qui vient d'être occupée définitivement par les troupes du général Mola, offre le même aspect de désolation que les autres localités abandonnées par les Basques. A l'exception de la zone du Noviciat des Carmélites, tout n'est que ruine. Comme à Eibar, Durango et Guernica, toutes les maisons ont été incendiées. Il ne reste plus que des pans de murs portant de longues traces de fumée.

L'église a été également un peu touchée. Hier encore, les basques tiraient sur la ville avec des pièces lourdes, qui devaient se trouver sur les arrières de Galdacano et on a remarqué que leur tir était dirigé vers le couvent des Carmélites, que le feu avait épargné.

LE DROIT DE TRAVAIL AUX PRISONNIERS DE GUERRE

Burgos, 2. — Le bulletin officiel publie aujourd'hui un décret accordant le droit au travail aux prisonniers de guerre. Ils recevront un salaire de deux pesetas dont les trois quarts seront réservés au paiement de leur nourriture. Le reliquat restera à leur libre disposition. Si l'intéressé a une femme résidant dans la zone nationale, le salaire sera de quatre pesetas, augmenté d'une peseta pour chaque enfant de moins de quinze ans. La différence sera remise à la famille du prisonnier. Les prisonniers ouvriers restent soumis au code militaire de justice et à la convention de Genève du 27 juin 1929. Le décret précise enfin les règles qui devront être suivies pour la formation des équipes ouvrières.

Mme AZANA, EN FRANCE

Port-Vendres, 2. — Mme Azana, femme du Président de la République espagnole, accompagnée du secrétaire général de la présidence et du Consul général d'Espagne à Genève, est arrivée hier soir, à 23 h., à Port-Vendres. Après avoir passé la nuit dans un hôtel de la ville, Mme Azana et sa suite ont quitté Port-Vendres ce matin, à 9 h., se rendant à Valence en automobile.

Le R. Anderson Jardine célébrera le mariage religieux du duc de Windsor

Cependant l'évêque de Fulham et l'Archevêque d'York déclarent qu'ils n'ont pas été informés de cette décision

Monts, 2. — La « réconciliation » du duc de Windsor avec l'église d'Angleterre est un coup de théâtre que l'ex-souverain lui-même osait à peine espérer hier soir. Le R. Anderson Jardine, qui déjeune à l'heure actuelle avec les fiancés, est arrivé en France dans la journée de mardi, mais il ne s'est pas rendu immédiatement à Candé et s'est attardé entre Paris et la Touraine, dans l'attente d'un message de Londres. Ce message lui est parvenu aux premières heures de la matinée.

Il a aussitôt gagné Tours, puis le château de Candé, dont les grilles se sont ouvertes devant sa voiture, un peu après 11 h. 30. Le duc et sa fiancée, disait un de leurs intimes, demandent instamment un peu de discrétion en faveur de la joie et de l'émotion qui les étreignent. »

Les déclarations de l'évêque et de l'archevêque

Londres, 2. — La déclaration suivante a été publiée cet après-midi par l'évêque de Fulham qui a la responsabilité des églises et institutions anglicanes pour l'Europe continentale, septentrionale et centrale. « S'il est vrai que le révérend R. Anderson Jardine a entrepris de célébrer une cérémonie religieuse en rapport avec le mariage du duc de Windsor, l'évêque de Fulham, dont la juridiction s'étend sur toute l'église anglicane en France, désire préciser que cette action de la part de prêtre a été prise sans qu'il y ait consenti ni même qu'il en ait eu connaissance. »

D'autre part, la Press-Association a été informée au nom de l'archevêque d'York, que ce prélat n'avait aucunement connaissance de l'intention du révérend R. Anderson Jardine de célébrer un service religieux au mariage du duc de Windsor.

25.000 lettres de faire-part

Candé, 2. — Le château de Candé, par un temps radieux, se prépare au grand jour. Mrs Warfield met au point la décoration florale de la salle de musique, qui sera spécialement ornée de fleurs des champs de Touraine.

Dans le village de Monts, déjà pavoisé aux couleurs françaises, américaines et anglaises, les Tourangeaux font tout ce qu'ils peuvent pour être de la fête, mais le duc a refusé l'aubade que l'Avenir Musical voulait lui offrir.

Le mariage aura donc le moins de publicité possible et la police barrera demain matin, toutes les routes d'accès au château.

Le bureau de poste participera lui aussi à l'effervescence générale, car 25.000 lettres seront postées demain, lettres de faire part que le duc de Windsor et sa fiancée enverront à tous les amis qu'ils comptent aux quatre coins du monde.

Après le mariage civil, se déroulera une cérémonie religieuse.

LA RÉUNION DE LA DÉLÉGATION DES GAUCHES

Paris, 2. — La délégation des gauches, réunie sous la présidence de M. Campinchi, après avoir réglé la répartition des sièges des divers groupes de gauche au sein des commissions pour le renouvellement annuel, a décidé de se reunir de nouveau demain pour examiner l'état des travaux parlementaires. Elle a été saisie, d'autre part, par le groupe communiste, d'une demande d'envoi d'une adresse de solidarité de la Chambre française au gouvernement espagnol à propos du bombardement d'Alméria par les navires allemands. Elle discutera également de l'opportunité de ce texte demain après-midi.

UN CONGRÈS A PARIS DES VICTIMES DE GUERRE

Le XIIe Congrès national de l'Union des Victimes de guerre et Anciens Combattants titulaires et auxiliaires dans les administrations et établissements de l'Etat, départements et communes, rue Saint-Dominique, 17, à Paris, va se tenir à Paris, au Musée social, 5, rue Las Cases, les 11, 12 et 13 juin prochains.

AVANT DE GAGNER BILBAO UNE AMBULANCE VA PARCOURIR LE DÉPARTEMENT DU NORD

Grâce au concours généreux de toute la population du département du Nord, le Secours Populaire vient de faire l'achat d'une ambulance automobile qui partira dans quelques jours pour Bilbao.

Cette ambulance fera avant son départ une tournée dans notre département et passera dans les villes suivantes : Le 3 juin, à Dunkerque et environs. tes : Le 3 juin, à Dunkerque et environs — Le 4, à Bailleul, Armentières, Houplines. — Le 5, à Seclin, Roubaix, Wattrelos, Tourcoing. — Le 6, à Lille et Hellemmes. — Le 7, à Douai. — Le 8, à Fenain, Arenberg, Escaudain, Abscon, Denain. — Le 9, à Valenciennes, Bruay-sur-Escaut, Raismes. — Le 10, à Maubeuge et Jeumont. — Le 11, à Fourmies.

Les dates ci-dessus sont d'ailleurs approximatives et les renseignements définitifs paraîtront ultérieurement.

Elle visitera aussi les petites localités environnant ces villes et nous sommes persuadés que la population lui fera le plus chaleureux accueil et apportera des vivres non périssables et des médicaments, pour que l'Ambulance, offerte par la population du Nord au malheureux peuple basque, venue remplir de colis divers — Le Secours Populaire du Nord.

LA CHAMBRE BELGE a adopté le projet d'amnistie sauf pour les condamnés à mort

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

La Chambre belge a tenu, mercredi après-midi, une séance assez agitée au sujet du projet de loi accordant l'amnistie pour faits de guerre.

Le gouvernement avait posé la question de confiance sur un amendement qui refusait le droit d'éligibilité aux traîtres condamnés à mort, qui sont une trentaine. L'amendement du gouvernement a été finalement adopté par 94 voix contre 65 et 26 abstentions, puis l'ensemble du projet a été adopté par 95 voix contre 75 et 16 abstentions.

Un ingénieur et un porion tués par la chute d'un rail à Boussu

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Mercredi matin, une équipe d'ouvriers travaillaient au guidonnage du nouveau puits de charbonnage de la Sentinelle à Boussu-Bois. On apprêtait un rail pour le descendre, quand le crochet du cabestan se brisa et le rail tombe au fonds du puits. Dans sa chute, la lourde masse traversa la cage et blessa l'ingénieur Mathieu, 25 ans, et le porion Loor, âgé de 37 ans. Les deux blessés, transportés à l'hôpital, ont succombé.

AU CONGRÈS DU SYNDICAT NATIONAL DES INSPECTEURS DE POLICE JUDICIAIRE

Nancy, 2. — Au Congrès du Syndicat National des Inspecteurs de Police Judiciaire, qui vient de se tenir à Nancy, les questions suivantes ont été notamment discutées : Rétroactivité du 6 %, sur l'indemnité spéciale ; Nouvel aménagement des échelles de traitements ; Unification des polices judiciaires et administratives ; le statut unique, etc...

M. Charles Blanc, secrétaire général, a mis en relief la situation actuelle des inspecteurs judiciaires d'Etat et a soumis à ses camarades l'action à mener pour l'aboutissement de leurs revendications. Le bureau pour 1937-1938 a été ensuite élu.

UN COMITÉ DE COORDINATION DU SYNDICALISME A ÉTÉ CRÉÉ AU SIÈGE DE LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DU TRAVAIL

Paris, 2 — Au siège de la Confédération française du Travail, 34, rue Godot-de-Mauroy, à Paris, la création d'un Comité de coordination du Syndicalisme français a été décidée. Le Comité poursuivra trois objets principaux :

a) Organiser l'unité d'action dans chaque branche du travail ;

b) Faire disparaître la lutte de classe en établissant un statut du travail qui instaure enfin la véritable justice sociale ;

c) Dégager la doctrine d'un syndicalisme français pour l'ensemble de l'Economie nationale.

Le Comité est ouvert à toutes les Associations professionnelles onn marxistes Il comprend les représentants mandatés des Associations suivantes : « Association des produeteurs français », « Confédération française du Travail », « Confédération générale autonome », « Union corporative des travailleurs français », «Syndicats français», «Union corporative des travailleurs et producteurs de France ».

Plusieurs Fédérations professionnelles non affiliés à une Confédération, ainsi que plusieurs Confédérations non citées ci-dessus ont donné leur adhésion de principe, réservant la publication de leur adhesion jusqu'à la prochaine consultation de leurs adhérents.

Le Secrétariat du Comité a été confié à M. Verdun, secrétaire général de la Confédération française du Travail, assisté de quatre adjoints.

LA CONDAMNATION du cambrioleur Moine par le jury du P.-de-C.

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Ceux-ci à leur retour, vers 4 h. 45 du matin, constatèrent qu'on leur avait soustrait deux titres du Crédit National, d'une valeur nominale de 500 fr. chacun une somme de 500 fr. environ en espèces et quatre clefs, dont deux appartenant à Mme Darre.

Le vol avait été commis avant deux heures du matin, car de la lumière fut aperçue vers cette heure dans la maison.

Vol audacieux

L'inspection des lieux permit de constater que son auteur avait pénétré dans l'immeuble par la toiture de la cuisine formant terrasse, à laquelle il avait accédé en suivant la crête d'un mur de clôture, après escalade de la porte cochère, d'un atelier de menuiserie. Deux fenêtres du premier étage donnent sur cette terrasse. Il avait tenté de les forcer comme l'indiquaient des traces de pesées, puis, après avoir brisé une vitre, il avait fait jouer le système de fermeture de l'une d'elles. Entré ainsi par la chambre de la servante, il a fouillé les meubles de la maison et jeté leur contenu sur le sol. Dans le tiroir d'un placard qu'il avait forcé, le malfaiteur avait soustrait deux obligations du Crédit National et une somme de 500 francs en pièces d'argent. Au rez-de-chaussée, une somme de 150 francs avait été prise dans le tiroir-caisse, déposé dans un placard avec les quatre clés. Un second placard, où le voleur n'avait rien trouvé qui puisse l'intéresser, avait été ouvert par effraction.

Puis, l'auteur du vol, laissant plusieurs lampes électriques allumées, était parti précipitamment, en passant sur le toit de la buanderie, où il avait brisé des tuiles. Il avait suivi, de là, le même chemin qu'à l'aller.

L'enquête à laquelle il fut procédé demeura sans résultat. Toutefois, le 7 février 1936, les deux titres du Crédit National parvinrent à la Gendarmerie, adressés sous une enveloppe timbrée, contenant, en outre, un billet anonyme, ainsi libellé : « Monsieur, vous adresse ci-joint des papiers trouvés rue Carnot. à Le Portel. »

A propos d'un meurtre demeuré mystérieux

Le 16 octobre, le magistrat instructeur procédant à l'information sur le meurtre dont un certain M. Grébet avait été victime, saisissait au domicile de Moine 22 clés, parmi lesquelles se trouvaient deux de celles qui avait été soustraites chez les époux Quandalle. L'une était celle de la porte même du débit, l'autre appartenait à M. Darre. Elles faisaient fonctionner avec facilité les serrures désignées par ces témoins. Entendu sur la provenance de ces clés, le 24 octobre 1936, Moine ne put fournir aucune explication précise.

Inculpé de vol qualifié, il nia toute culpabilité.

Il soutint que les titres du Crédit National n'étaient jamais passés par ses mains et que, par suite, il n'était pas l'auteur de leur restitution.

Cependant, un corps d'écriture rédigé par lui ne laissa plus de doute à ce sujet. M. de Rougemont, expert en écriture, conclut formellement à la rédaction par Moine de la lettre d'envoi des valeurs à la Gendarmerie.

Un homme de bien

Le 3 décembre 1936, alors qu'il avait été convoqué aux fins d'interrogatoire sur le résultat de cette expertise, il reconnut que les titres avaient été envoyés par lui à la gendarmerie.

Le Président. — Enfin ! Pourquoi ne pas l'avoir reconnu tout de suite ?

— Va-t-on me reprocher un acte de probité ? Vous savez que j'ai trouvé ces titres rue Carnot dans un paquet contenant également trois ou quatre clés.

— Les titres étant nominatifs, vous auriez pu les restituer et esperer même toucher une prime.

— Je suis avant tout victime des circonstances et d'un faux témoignage, je m'en expliquerai tantôt avec le témoin.

— Oui, oui, vous avez voulu être un homme de bien et rester anonyme.

La clé du Paradis

Le Président. — Je trouve en tout cas étrange votre manie de collectionner les clés. Vous voulez peut-être trouver celle du paradis ?

Le Procureur.— Ou la clé des champs ! Vous connaissiez la maison Quandalle ?

— Oui.

— Où avez-vous passé la nuit du vol, celle de Noël ?

— Chez moi !

— Actuellement vous n'êtes pas en prison mais en cellule, pourquoi ?

Ici l'accusé se lance avec véhémence dans une longue critique du régime des prisons, en particulier celle de Saint-Omer. Il n'oublie pas non plus la presse à qui il reproche les articles dont il a été l'objet.

Les Témoins

Notons encore que près du cadavre de Grebet, victime du meurtre qui eut un gros retentissement dans la région, non loin du domicile de Moine, le 3 mars 1936, une pince monseigneur et un marteau furent découverts sous une mince couche de terre fraichement remuee.

Un témoin, M. Victor MÉNARD, affirme que cette pince a été en possession de Moine. Il la reconnait formellement et sa femme confirme ses déclarations.

Ces témoignages ont le don de provoquer la colère de Moine qui semble prendre le public à témoin de sa bonne foi.

M. le Professeur SANNIÉ, directeur du service de l'identité judiciaire, a été chargé de comparer les traces de pesées conservées au domicile de Quandalle, avec celles que pouvait laisser la pince. Cet expert a conclu que deux de ces marques d'effractions « ont presque certainement été faites par cette pince ».

Une grave accusation de meurtre suivi de vol pèse donc sur lui.

Il a été trouvé détenteur d'une clef volée, au cours de la nuit du 9 au 10 février 1935, rue Clémenceau, au Portel, avec d'autres objets et de l'argent, mais on sait que cette charge unique n'a pas été jugée suffisante et il a bénéficié, de ce chef, d'une ordonnance de non-lieu.

Les autres témoins, quant à l'affaire de vol qualifié qui nous occupe : les gendarmes MACQUET et NANINCK, lequel appartient maintenant à la vie civile, et les victimes du vol, M. et Mme QUANDALLE, n'apportent aucune révélation.

Victor Ménard, beau-frère de l'accusé, déclare que la pince retrouvée par les enquêteurs appartenait à Moine.

Les deux beaux-frères, qui vivent en mésintelligence, ne se ménagent pas.

Moine prend violemment à partie le témoin, l'accusant de mensonge.

Dernier témoin, Mme Ménard, femme du précédent et soeur de l'accusé, ne prête pas serment. Elle parle de boîte à outils et affirme ne pas reconnaître la pince.

Réquisitoire et plaidoirie

M. Ruolt, procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

Pour lui, la culpabilité de Moine ne fait aucun doute. Il réclame une peine de sept années de réclusion.

Me Febvay, avec éloquence, affirme sa conviction de l'innocence de son client et plaide l'acquittement.

LE VERDICT

Les jurés répondent oui aux douze questions posées et accordent les circonstances atténuantes. Henri Moine est condamné à cinq ans de réclusion.

LA RECONSTITUTION DES CRIMES D'HAUTMONT ET DE JEUMONT PAR LE PARQUET D'AVESNES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le Parquet sur les lieux

Le parquet d'Avesnes était représenté par MM. Noncierc, procureur de la République, Nicolaï, juge d'instruction et le greffier du juge M. Groulart.

Sur les lieux se trouvaient dirigeant le service d'ordre, M. Malval, commissaire de police et le lieutenant de gendarmerie Gallet de Maubeuge, assisté de l'adjudant Renaud de Maubeuge et de l'adjudant Geneau, commandant les brigades d'Hautmont. Le gendarme Monart et les gendarmes d'Hautmont qui effectuèrent l'enquête sous la direction de M. Geneau, étaient également présents.

Les deux inculpés étaient assistés de Me Delvallée, avocat au barreau de Douai, leur défenseur.

« Ils l'ont jeté là »

Rétablissons la reconstitution d'après la chronologie des faits.

Un premier témoin, un témoin capital c'est Hélène Genson, une jeune femme de moralité assez douteuse qui avait été l'amie de Smaani, la victime, avant d'être au moment du drame celle de Mostefa, le meurtrier.

« Mostefa et Zizani, explique-t-elle, s'étaient disputés avec Smaani au cours de la soirée, devant la boucherie Caillaux ».

— C'est faux, dit Zizani, je n'étais pas avec Mostefa.

Le boucher M. CAILLAUX est aussitôt appelé et il confirme les dires d'Hélène Genson. Zizani est, pour la première fois pris en flagrant mensonge.

« Après la dispute, poursuit Hélène Genson, Mostefa et Zizani sont venus attendre Smaani sous le pont de Grattières. Ils ont emmené Smaani de force vers le canal... ».

La jeune femme en racontant l'histoire, est passée de la parole aux actes.

A sa suite, le parquet est parti du pont de Grattières, on a suivi la rue de la Rocaille. A l'extrémité de cette rue, Hélène Genson s'arrête. Le canal est à 20 m. :

« Je n'ai pas osé aller plus loin, explique-t-elle, Mostefa tenait Smaani par la tête, Zizani par les pieds Arrivés sur la berge, ils ont balancé le corps puis ils l'ont lancé dans le canal. J'étais effrayée, affolée, je me suis sauvée ».

D'autres témoignages

Les deux algériens que l'on a amenés près du canal, à l'endroit du crime, n'ont pas cillé.

— C'est faux, disent-ils.

Me Delvallée demande des explications complémentaires, il fait valoir que l'on ne peut s'en tenir au témoignage de cette femme Hélène Genson, qui a déjà varié tant de fois dans ses déclarations.

Mais il y a d'autres témoignages qui apportent de nouvelles présomptions basées sur une troublante concomitance.

Il y a d'abord Zélie DELCOURT, une femme « genre Hélène Genson ». Zélie Delcourt attend les magistrats du Parquet près du pont de Grattières, à l'extrémité de la rue de la Rocaille.

« J'étais à cet endroit, dit-elle, quand j'ai vu passer Smaani, emmené vers la Rocaille par Mostefa, Zizani et Hélène Genson. Intriguée par l'allure du groupe, j'ai attendu quelques instants et soudain j'ai vu revenir Hélène Genson. Elle courait, l'air hagard, je l'ai interpellée ». Il y a ensuite le chauffeur de taxi DEGAND, qui passait sous le pont de Grattières, vit deux algériens revenir en courant de leur sinistre expédition.

On lui présente les deux inculpés. Il les reconnait formellement.

« Je les ai vus exactement à cet endroit, sur le trottoir, précise-t-il, ils couraient tête baissée en rasant le mur. Le plus grand, Mostefa, était en avant ».

Les inculpés nient

Ces trois témoins dont les témoignages se complètent, sont les piliers de l'accusation.

« Accusation fragile s'empresse de dire Me Delvallée qui fait valoir que l'on n'oppose à ses clients, aucune preuve matérielle. L'autopsie elle-même n'a pas pu apporter aucune indication. »

Les deux Algériens, qui ont tout nié depuis le jour de leur arrestation, continuent à pratiquer ce système de défense. Il ne s'avère pas toujours excellent, surtout lorsqu'il y a des témoins aussi formels que les femmes Delcourt et Genson, ainsi que le chauffeur Degand.

M. le juge Nicolaï tenta vainement de faire varier les inculpés en procédant à des confrontations.

Lorsque, vers 16 h., les interrogatoires furent terminés, chacun restait sur ses positions.

Les jurés du Nord auront à apprécier.

A JEUMONT : Paul FAUDJIN répétant son geste homicide après avoir montré comment il aperçut sa femme couchée près des ouvriers et d'une ouvrière.

LE MARI MEURTRIER DE JEUMONT

A l'issue de la reconstitution de Grattières-Hautmont, les magistrats se rendirent à Jeumont, escortés du lieutenant de gendarmerie Gallet et de l'adjudant Renaud, de Maubeuge. Déjà, les gendarmes avaient amené sur les lieux du drame passionnel, dans un terrain vague voisin de l'usine Matol, l'ancien boxeur Paul Bauduin. L'adjudant de gendarmerie Cocu, de Jeumont et ses hommes avaient organisé un service d'ordre pour contenir les curieux, fort nombreux, ici aussi. M. le commissaire Philippe qui procéda à l'enquête était aussi présent avec le sous-brigadier Prohon et l'agent Raux.

Paul Bauduin, larmoyant et repentant s'entretint avec son avocat, Me Delvallée, du barreau de Douai, qui arrivait également de Maubeuge. Il lui conta ses déboires et ses infortunes conjugales. « Elle me trompait, se lamentait-il ; à plusieurs reprises elle m'a quitté ; elle m'a même frappé ; j'avais toujours cru qu'elle se serait amendée. Samedi, lorsque je l'ai vue couchée près de cet homme...

« Elle était couchée là »

Trois témoins avaient été cités. Mlle Claudine Saladin, MM. Jacquemin Rene et Bisiaux Léon. Ces trois personnes se trouvaient près de Justine Mertens au moment où arriva le mari.

Bauduin conduisit les magistrats du parquet dans un terrain, en bordure de l'usine.

« Voilà, dit-il, comment cela s'est passé. Quand j'ai appris que ma femme me trompait avec B..., je suis venu. Je l'ai vue au moment où elle s'allongeait dans l'herbe entre Bisiaux et Jacquemin, tournée du côté de Bisiaux. J'étais fou de rage. Je suis venu vers elle : je lui ai donné un coup de pied en lui disant : « Je t'y prends avec ton amoureux ». Elle s'est levée. A ce moment-là, j'ai vu rouge. »

Bauduin éclate en larmes et il faut attendre quelques instants avant qu'il puisse reprendre son récit. « J'avais mon poignard dans ma poche, je l'ai pris et je l'ai brandi « comme pour la piquer » ; elle s'est retournée, le poignard s'est enfoncé... »

M. le juge Nicolaï fait préciser la façon dont Bauduin frappa. Le meurtrier répète son geste. Aucun des témoins ne l'a vu donner le coup, il n'y a pas de contestation possible, mais où la discussion surgit, c'est lorsque Bauduin veut expliquer la façon dont était posée sa femme près de Bisiaux. Bisiaux proteste... il était loin de la jeune femme, dit-il ; Mlle Claudine Saladin donne aussi son avis. Il est évident que la question sera difficile à résoudre en raison des témoignages divergents. C'est cependant un point important aux yeux du magistrat instructeur pour établir si le meurtrier a pu être égaré par une jalousie soudain éveillée.

A la suite de cette reconstitution, M. le juge Nicolaï recueillit les déclarations du meurtrier et des témoins.

Bauduin fut ramené à Jeumont et de là conduit à la maison d'arrêt d'Avesnes où il rejoignit les deux principaux acteurs de l'autre reconstitution de cette journée, les Algériens Mostefa et Zizani.

L. B.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 3 juin 1937. — Soleil, lever 3 h. 52 ; coucher 19 h. 45. — Lune : lever 0 h. 23 ; coucher 13 h. 12.

Aujourd'hui : sainte Clotilde. — Demain sainte Emma.

METEOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 2 juin à 17 h. 30 : Baromètre : 765 mm. 3 ; hausse depuis la veille à 17 h. 30 : 3 mm. 8.

Thermomètre : fronde 16° ; minima 10,7 ; maxima 18,4.

Etat hygrométrique : 75. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 17 h. 30 : néant. — Direction du vent : Nord-Ouest, force modérée. — Direction des nuages : Ouest-Nord-Ouest. — Etat du ciel : très peu nuageux.

Temps probable pour aujourd'hui : un peu chaud, assez beau.

NOTRE CALENDRIER HISTORIQUE

3 Juin

1657. Mort de William Harvey, physiologiste anglais, qui a'est rendu célèbre par sa découverte de la circulation du sang.

1822. Mort du célèbre minéralogiste français, abbé René Just Haüy, le créateur de la cristallographie, frère de Valentin Haüy, le bienfaiteur des aveugles.

1899. Mort de Johann Strauss, le célèbre compositeur d'opérettes viennoises ; il est également l'auteur de valses universellement connues, dont « Le Beau Danube Bleu ». C'est tout un monde frivole et charmeur qui revit dans ces danses, sur lesquelles le temps passe sans les défraîchir.

1902. Chute du ministère Waldeck-Rousseau. Constitué le 22 juin 1899, il bat tous les records de durée ministérielle, avec 2 ans, 11 mois et 11 jours.

1915. Les Austro-Allemands continuent d'avancer sur la rive droite du San. Les Russes qui n'ont pu se maintenir à Przemysl sont obligés d'évacuer la place. Depuis les premiers combats du mois de mai sur la Dounaletz le nombre des prisonniers laissés par l'armée russe aux mains de l'ennemi s'élève à près de 300.000 hommes.

« DÉDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX